

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de Beaumont-du-Ventoux

Nombre de Membres au Conseil : 11
Nombre de Membres en exercice : 11
Pris part à la délibération : 10
Date de la convocation : 02/05/2023

Séance du jeudi 11 mai 2023

L'an Deux Mil Vingt Trois, le jeudi onze mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT-DU-VENTOUX s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'Alain BREMOND Maire.

Étaient Présents : Mesdames Mireille AUFFAN, Véronique BERNARD, Sonia ESPOSITO et Messieurs Rémi BARTHALOIS, Philippe BLANC, Vincent BLOUVAC, Alain BREMOND, Frédéric CHARRASSE, Nicolas GUIMETY, Romain GUIMETY, Anthony VEZINHET.
Secrétaire de Séance : Madame Mireille AUFFAN.

Madame Véronique BERNARD arrive à 18 heures 50 minutes

Ouverture de la séance à 18h30

Lecture et approbation* du Procès-Verbal du précédent Conseil Municipal du 27 mars 2023.

** Approbation après rectification d'une erreur matérielle sur le nombre de délibérants dans la rédaction dudit Procès-Verbal concernant la délibération n°16/2023.*

I/- ETAT D ASSIETTE ET DESTINATION DE COUPE DE BOIS 2023

(Délibération n° 18)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur DELAPRISON Olivier, responsable de l'unité territoriale du Ventoux de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2023 en forêt communale relevant du régime Forestier.

Il poursuit en évoquant les forts dépérissements de sapins pectinés avec la présence de scolytes constatés dans la parcelle forestière 5, et ce avec un aménagement forestier en cours ne prévoyant pas de coupe en ces parcelles d'ici sa fin. Ces phénomènes justifiant une coupe sanitaire.

Entendu le Maire, le Conseil Municipal valide la proposition de l'ONF de passer en coupe la parcelle 5 lors de l'exercice 2023 conformément au tableau ci-dessous :

Parcelle (UG)	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Coupe prévue à l'aménagement (Oui/Non)	Année prévue à l'aménagement
5	IRR (coupe irrégulière)	250	13	Non	Sanitaire

Les membres du Conseil Municipal décident également la destination des coupes et produits proposées en parcelle 5, ainsi que des modalités de leur commercialisation comme suit :

VENTE DE BOIS SUR PIED

Choix Destination - Mode de vente [Type de produit (BO bois d'œuvre ; BI bois d'industrie ; BE bois énergie...) concerné et choix effectué, avec volume indicatif le cas échéant]			
Parcelles (UG)	3A3	3A4	3A5
	Délivrance*	Vente avec mise en concurrence (Vente de Gré à Gré par soumissions)	Autre choix (A préciser)
5		250 m3 – BO et BE	

► **Vote : Unanimité.** (Madame Véronique BERNARD est absente au moment du vote)

II/- RENOUELEMENT CONCESSION ANNUELLE DE PACAGE – BERGERIE DU MONT-SEREIN (Délibération n° 19)

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°05 du 04 mars 2020 concernant la signature d'une concession pluriannuelle de pacage au Mont Serein. Cette concession pluriannuelle de pacage a été établie pour trois ans à compter du 20 Avril 2018.

Il informe l'assemblée délibérante de la demande de l'éleveur Monsieur Aimé MONTAGARD demeurant 1010, chemin des Sablières à Bédoin (84110).

Monsieur le Maire propose d'établir une concession annuelle de pacage du 15 juin 2023 et pour une période d'un an.

Monsieur MONTAGARD s'engage à faire monter un troupeau d'ovins au Mont Serein entre le du 15 juin 2023 et le 15 octobre 2023.

L'éleveur devra s'acquitter des factures d'eau, d'électricité et d'entretien courant.

Le Conseil Municipal décide la mise en place d'une nouvelle concession annuelle de pacage au Mont Serein, telle que présentée par Monsieur le Maire qui prendra effet du 15 juin 2023 au 15 octobre 2023 et autorise Monsieur le maire à signer ladite concession ainsi que tous documents y afférents

► **Vote : Unanimité.** (Véronique BERNARD est absente au moment du vote)

Véronique BERNARD arrive à 18 h 50

III - DIVERS

- Discussion et choix du nouveau logo pour la mairie.
- Point sur les travaux de l'aménagement de la place de la mairie, de l'école et de l'extension du cimetière qui sont en cours.
- Proposition d'un administré d'ajouter aux drapeaux qui ornent la façade de la mairie, celui aux couleurs de la Provence.

Fin de séance 19 h 20, soit une durée de 50 minutes– Procès-verbal rédigé par Mireille AUFFAN.

La secrétaire de séance,

Mireille AUFFAN



Le maire,

Alain BREMOND.

